

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2247

17 novembre 2009

SOMMAIRE

Almus S.A.	107838	Fourth Distribution S.A.	107833
Alu Holdings S.à r.l.	107850	GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu- xembourg) SA	107855
Aramis International 1 S.à r.l.	107811	German Beer Investors Subsidiary S.à r.l.	107818
Arana Property S.A.	107824	JPMorgan Private Bank Funds I	107813
Azelis Holding S.A.	107811	Karelia S.A.	107815
Bangor Holding S. à r. l.	107851	Lentitia S.A.	107856
Billingham Holding S.à r.l.	107853	Los Ceibos S.A.	107834
Brugefi Invest S.A.	107838	Maran International S.A.	107817
Camelia AG	107814	Masto Investments S.à r.l.	107838
Cristalline S.A.	107812	Mirado S.A.	107832
Cyrom Group S.A.	107850	Ofi MultiSelect	107810
DBSAM Funds	107812	OFI Single Select	107811
Design Consult Luxembourg S.A.	107856	Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l.	107851
Design Consult Luxembourg S.A.	107856	Quiver S.A.	107815
Dinvest S.A.	107810	Single Select Platform	107811
Ecripart Holding S.A.	107833	Société Générale d'Arbitrages et de Parti- cipations Luxembourg S.A.	107832
El Nuevo Treasury Investments S.A.	107855	SRRE S.A.	107813
Ephidos Holding S.A.	107856	Stirling S.A.	107833
Européenne de Participations Financières et Industrielles	107814	Suma Investment Holding S.A.	107811
Euro Properties S.à r.l.	107855	The Go Wild Survival School S.A.	107855
Farne Real Estate S.A.	107855	The Taplow Group S.A.	107810
Fineq S.A.	107856	Trident Li S.à r.l.	107850
Flabeg International S.à r.l.	107810	Y.P.C.B. S.à r.l.	107818
FoodVest Equity Co S.A.	107815		
Fourth Distribution S.A.	107824		
Fourth Distribution S.A.	107824		

Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009138312/12.

(090167590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

The Taplow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65 Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009138313/15.

(090167312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Flabeg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.815.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56539 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009138311/12.

(090167581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Dininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.774.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65 Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009138310/15.

(090167315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. OFI Single Select).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 99.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009138314/13.

(090167589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Aramis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56545 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009138309/12.

(090167575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Suma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 14.364.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65 Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009138315/15.

(090167310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes consolidés au 31.12.2008 déposés le 27 juillet 2009 sous les références L090114042

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138408/14.

(090167606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.979.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 octobre 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Jimmy Woo Jack Man

DBS Asset Management (Hong Kong) Ltd

3rd Floor, 139 Queen's Road Central,

Hong Kong

M. Phillip Yeo Phuay Lik

DBS Asset Management Limited

8, Cross Street # 08-01, PWC Building

Singapore 048424

Mme Amy Yok Tak YIP

DBS Asset Management

6 Shenton Way

DBS Building Tower 1

Singapore 068809

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renommer:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch

L-1014 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour DBSAM FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009138535/35.

(090167240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Cristalline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.418.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2009 que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateurs de TMF Administrative Services S.A., TMF Corporate Services S.A. et TMF Secretarial Services S.A.;

- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes L'Alliance Révision SARL.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour la société

TMF Administrative Services S.A. / TMF Secretarial Services S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009138555/19.

(090167298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2009

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Benoit Dumont, Monsieur Alain Feis et Monsieur Jean Fuchs en date du 31 juillet 2009, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2010.

Au 31 juillet 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Benoit Dumont
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

JPMorgan Private Bank Funds I

Pam Steinfeldt-Kristensen

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

En tant qu'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009138543/23.

(090167415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.465.

—
EXTRAIT

1) Les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2009:

- Monsieur Jean Hoss
- Monsieur Elia Michel
- Monsieur A. Leigh Robertson

2) Suite à l'assemblée générale du 31 mars 2009, les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions suivantes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Administrateurs

- Madame Martine Ehlinger, née le 14 février 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8533 Elvange. 82, Haaptstrooss,
- Monsieur Marcel Ehlinger, né le 13 novembre 1939 à Luxembourg, demeurant à CH-1936 Verbier (Suisse), 24, Chemin de Planalui;
- Monsieur Stéphane Merlet, né le 5 juillet 1971 à Saint-Dizier (France), demeurant à L-7217 Bereldange, 52, rue de Bridel.

Administrateur-délégué

- Monsieur Stéphane Merlet, né le 5 juillet 1971 à Saint-Dizier (France), demeurant à L-7217 Bereldange, 52, rue de Bridel.

Commissaire aux comptes

Madame Isabelle Louis, née le 21 mai 1973 à Libramont (Belgique), demeurant à L-8399 Steinfort (Windhof), 9, rue des Trois Cantons.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009138545/31.

(090167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Européenne de Participations Financières et Industrielles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 56.469.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 23 mars 2007, Messieurs Marc BOLAND, Karl LOUARN ainsi que la société Parfinimmo S.A., associés de Parfinindus S.à r.l., ont déménagé à l'adresse reprise ci-dessous:

Monsieur Marc BOLAND

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu
L-2138 Luxembourg

Monsieur Karl LOUARN

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu
L-2138 Luxembourg

Parfinimmo S.A.

Adresse: 24, rue Saint Mathieu
L-2138 Luxembourg

Monsieur Joeri STEEMAN, associé et gérant de Parfinindus S.à r.l., a également déménagé professionnellement à l'adresse reprise ci-dessous:

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu
L-2138 Luxembourg

Monsieur Pierre HOFFMAN, commissaire aux comptes de Parfinindus S.à r.l., a déménagé professionnellement en date du 13 juillet 2009, à l'adresse reprise ci-dessous:

Monsieur Pierre HOFFMAN

Adresse professionnelle: 3a, rue Guillaume Kroll
L-1882 Luxembourg

Pour avis sincère et conforme

Joeri STEEMAN

Associé-gérant

Référence de publication: 2009138556/31.

(090167289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Camelia AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.563.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 9 octobre 2009, Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas) a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet au 22 octobre 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Lors de l'Assemblée générale tenue en date du 22 octobre 2009, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Matthijs BOGERS, Administrateur, domicilié au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Stéphane HEPINEUZE, Administrateur, domicilié au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065 et domicilié au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet au 22 octobre 2009 jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Camelia AG

Représentée par Mr Kemal AKYEL

Administrateur

Référence de publication: 2009138547/23.

(090167379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Karelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 137.509.

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 10 juin 2009 que M. Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, demeurant au 4421, Fuente del Zeus, Jardines del Lago, MEX - C.P. 32616 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009139135/13.

(090168244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Quiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 64.617.

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 27 août 2009 que les administrateurs sortants:

- M. Fernand HEIM, directeur financier et Président du Conseil d'Administration,
- Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,
- M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le Commissaire aux comptes sortant,

- CHESTER CLARK LIMITED, avec adresse professionnelle au 17, Percy Place, Dublin 4, IRELAND,
- ont tous été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009139136/19.

(090168249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.123.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held:

an Extraordinary General Meeting of shareholders of FoodVest Equity Co S.A., a société anonyme (hereafter: the "Company") having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the trade register in Luxembourg under number B 125.123, incorporated pursuant to a notarial deed on February 26 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882, on May 15, 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time on March 24th, 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 932 of May 4 2009.

The meeting was opened at 1.30 p.m. with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange, in the chair,

who appointed as secretary Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing in Rodange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing in Soleuvre.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of article 18 of the articles of incorporation as follows:

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, initialled by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convoked and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole company capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the dates of the financial year of the Company so that the financial year which started on 1st October 2008 shall end on 30 September 2009 and exceptionally the financial year commencing on 1st October 2009 shall end on 31st December 2009. The subsequent financial years shall then begin on the 1st of January and end on 31st of December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 18 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

There being no further business on the agenda on the meeting, it was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FoodVest Equity Co S.A., une société anonyme (ci-après: la "Société") ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 125.123, constituée suivant un acte notarié en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 15 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 932 du 4 mai 2009.

L'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Modification de l'article 18 des statuts comme suit:

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et fini le 31 décembre.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été paraphée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale qui a commencé le 1^{er} octobre 2008 se terminera le 30 septembre 2009. Exceptionnellement, l'année sociale qui commencera le 1^{er} octobre 2009 finira le 31 décembre 2009. Par la suite l'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est résolu de modifier l'article dix-huit (18) des statuts comme suit:

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et fini le 31 décembre."

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des même comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009139028/104.

(090167751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Maran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.557.

Mandat de commissaire:

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S Luxembourg B142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de ABAX AUDIT SARL, société à responsabilité limitée, R.C.S Luxembourg B27.761 ayant son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2010.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date 19 octobre 2009:

1. L'assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Jean Pierre LEBRUN, administrateur de sociétés, demeurant 7, Montée de Ernzen à L-7636 Ernzen,

Pour un mandat de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015.

2. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2015:

- Monsieur Hughes Alphonse Joseph MOONEN, administrateur de sociétés, demeurant 44, rue de la Limite à B-1970 Wezembeek Oppem;

- Monsieur Pierre Ghislain Marie NAMECHE, administrateur de sociétés, demeurant 10, Allée des Pins Sylvestres à B-1390 Grez-Doiceau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107818

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009139132/26.

(090168167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Y.P.C.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8255 Mamer, 45, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.166.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 avril 2008

- Conformément à la résolution de l'associé unique, il est confirmé que le siège social a été transféré de 19, rue Nic Flener, L-8228 Mamer vers 45, rue Mont Royal, L-8255 Mamer avec effet au 1^{er} mars 1999.

- Le mandat de gérant de Monsieur Yves Bourgnon, retraité, demeurant à 45, rue Mont Royal, L-8255 Mamer, est prolongé pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009139130/15.

(090168132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

German Beer Investors Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.897.

—

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

German Beer Investors Holdings S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg trade and companies register pending, duly represented by Ms Caroline Apostol, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given on 13 October 2009,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "German Beer Investors Subsidiary S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach, City of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a

general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighty-seven thousand euro (EUR 87,000.-) represented by eighty-seven thousand (87,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. The Company is validly bound vis-a-vis third parties, by the joint signatures of at least two managers, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of managers. If the Company is managed by one single manager, the Company is validly bound vis-a-vis third parties by the sole signature of the single manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The eighty-seven thousand (87,000) shares have been subscribed by German Beer Investors Holdings S.C.A. prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighty-seven thousand euro (EUR 87,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person(s) are appointed as manager for an unlimited period of time:

- Ms Ailbhe Jennings, Director, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, with address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Mark Nunnally, Director, born in Kentucky, USA, on 30 November 1958, with address at 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States.

- Mr Edward Berk, Director, born in Washington D.C., USA, on 27 September 1973, with address at Devonshire House 6th floor, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United-Kingdom;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

German Beer Investors Holdings S.C.A., eine société en commandite par actions gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, noch nicht im Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

rechtmäßig vertreten durch Caroline Apostol, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 13 Oktober 2009. Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem/den gegenwärtigen Inhaber(n) der nachstehend ausgegebenen Anteile und den künftigen Gesellschaftern eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Kredite gewähren, für diese Gesellschaften bürgen, zu ihren Gunsten Garantien geben und Sicherheiten stellen oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Art vornehmen, die ihr zur Erreichung ihres Zwecks förderlich erscheinen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "German Beer Investors Subsidiary S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Münsbach, Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Zweigstellen oder Agenturen können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Geschäftsführerrates gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundachtzigtausend Euro (EUR 87.000,-), aufgeteilt in siebenundachtzigtausend (87.000) Anteile zu je einem Euro (EUR 1,-). Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Inhaber pro Anteil an. Steht ein Anteil mehreren Berechtigten zu, so ernennen sie einen gemeinschaftlichen Vertreter, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Dritte bedarf der vorherigen Zustimmung der anderen Gesellschafter mit einer Mehrheit von wenigstens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der anderen Gesellschafter. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

C. Geschäftsführung

Art. 10. Die Geschäftsführung obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen. Im Falle von mehreren Geschäftsführern bilden diese einen Geschäftsführerrat.

Die Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung der Gesellschafter bestellt, die die Dauer ihres Mandates festlegt. Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen abbestellt werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten jederzeit durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Geschäftsführern oder durch die Unterschrift(en) jeglicher Person(en), die von dem Rat der Geschäftsführer für spezifische Transaktionen bevollmächtigt wurden, gebunden. Falls die Gesellschaft von einem alleinigen Geschäftsführer verwaltet wird, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift(en) jeglicher Person(en), die von dem alleinigen Geschäftsführer für spezifische Transaktionen bevollmächtigt wurden, gebunden. Der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann/können Sondervollmachten privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilen.

Art. 11. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auswählen. Er kann außerdem einen Sekretär bestimmen, der kein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollierung der Sitzungen der Geschäftsführung verantwortlich ist.

Gegenüber Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat die weitesten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Geschäfte und Tätigkeiten, in im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, zu gestatten.

Der Rat der Geschäftsführer wird durch den Vorsitzenden oder durch einen Geschäftsführer an dem im Einladungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung wahr. In seiner Abwesenheit kann der Rat der Geschäftsführer per Mehrheitsbeschluss der Anwesenden einen anderen Geschäftsführer zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Die Geschäftsführer erhalten spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einberufungsschreiben, außer in dringenden Fällen, in denen Art und Grund der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf das Einberufungsschreiben kann verzichtet werden, wenn jeder Geschäftsführer sein schriftliches Einverständnis erteilt, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax oder anhand eines vergleichbaren Kommunikationsmittels. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Sitzungen der Geschäftsführung nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangegangenen Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen des Rates der Geschäftsführer durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, das den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander erlaubt. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Rat der Geschäftsführer ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

In dringenden Fällen kann der Geschäftsführerrat einstimmige Beschlüsse in Form von Umlaufbeschlüssen fassen, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Fax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel erteilt wird und die gefassten Beschlüsse zu einem späteren Zeitpunkt bei einer Versammlung des Geschäftsführerrates ratifiziert werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das dem Nachweis der Beschlussfassung dient.

Art. 12. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von dem Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von dem stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die in Gerichtsverfahren oder anderweitig vorgelegt werden können, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 13. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich auf Grund der Ausübung ihrer Funktion für die von ihnen im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur bestellte Vertreter der Gesellschaft und als solche ausschließlich für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Die Geschäftsführer können beschließen, Abschlagsdividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines von den Geschäftsführern erstellten Abschlusses, aus dem hervorgeht, dass ausreichend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag selbstverständlich nicht die seit dem Ende des letzten Steuerjahres erzielten Gewinne überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der verfügbaren Reserven und abzüglich der übertragenen Verluste und der Summen, die einer gesetzlich oder durch diese Satzung vorgeschriebenen Reserve zugewiesen werden.

D. Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

Art. 16. Wirksam gefasste Entscheidungen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Jede andere Änderung der Satzung bedarf der Zustimmung einer Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 19. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar, das Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht der Hauptversammlung der Gesellschafter zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können gemäß den gesetzlichen Bestimmungen ausgezahlt werden.

F. Gesellschafts Auflösung - Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft von einem oder mehreren von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, liquidiert. Die Hauptversammlung bestimmt ihre Befugnisse und Bezüge. Die Liquidatoren haben die weitgehendsten Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der Überschuss, der aus der Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 22. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Fragen gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung der aktien

Alle siebenundachtzigtausend (87.000) Anteile wurden durch German Beer Investors Holdings S.C.A., vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von siebenundachtzigtausend Euro (EUR 87.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Gesellschafterbeschlüsse

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der alleinige Gesellschafter der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Folgende Personen werden auf unbegrenzte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Ailbhe Jennings, Director, geboren in Dublin, Irland, am 27. März 1963, mit Adresse in 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Großherzogtum Luxemburg;

- Mark Nunnally, Director, geboren in Kentucky, USA, am 30. November 1958, mit Adresse in 111, Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA;

- Edward Berk, Director, geboren in Washington D.C., USA, am 27. September 1973, mit Adresse in Devonshire House, 6. Etage, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Vereinigtes Königreich.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter des Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: C. APOSTOL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (unterzeichnet): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138998/320.

(090167878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

Je soussignée, Madame Mireille Masson, née le 13/06/1966 à Ougree, domiciliée à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53 démissionne de mon poste d'administrateur dans la société Fourth Distribution S.A., R.C.S. B 113.450, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53.

Mamer, le 18 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139139/11.

(090167712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

Je soussignée, Madame Madeleine Alié, née le 11/10/1940 à Rendeux, domiciliée à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53, démissionne de mon poste d'administrateur dans la société Fourth Distribution S.A., R.C.S. B 113.450, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53.

Mamer, le 18 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139141/11.

(090167726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Arana Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.916.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 octobre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARANA PROPERTY S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 9.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente novembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Benoît de FROIDMONT est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand nine on the twenty-third day of October.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
duly represented by Mr Laurent Weis, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 19th of October 2009

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "ARANA PROPERTY S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 125,000,- (one hundred twenty-five thousand Euro) divided into 1,250 (one thousand and two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000,- (one Million Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 23, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of Article 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Monday of the month of March at 9.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 125,000.-, as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in Art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Mr Benoît de FROIDMONT has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B 43298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: L. WEIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45372. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009138994/399.

(090168295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Mirado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.843.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 octobre 2009

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Madame Florence Bastin, né le 2 juillet 1975 à Haine St Paul (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg, est nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost avec effet immédiat.

Le mandat de Madame Florence Bastin prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2009.

Signatures

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009139145/17.

(090167879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.363.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2009***Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires met fin au mandat du Commissaire Ernst & Young Luxembourg 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MUNSBACH et valide pour un terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en juin 2010, le mandat du Réviseur d'entreprises Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.904.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires entérine les nominations des deux nouveaux administrateurs de Société Générale d'Arbitrages et de Participations Luxembourg S.A., à savoir Messieurs Frédéric GENET domicilié pro-

fessionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et Thierry GARCIA domicilié professionnellement à SG House 41 Tower Hill London EC3N Royaume Uni, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Patrick VINCENT / Pascal JACOB

Administrateur Délégué / Responsable Administratif et Financier

Référence de publication: 2009139147/24.

(090167894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Stirling S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.559.

Nous avons constaté que:

- Monsieur Gabriel JEAN a renoncé à sa fonction d'administrateur délégué de la société,
- la société MARBLEDEAL LIMITED a renoncé à sa fonction de commissaire aux comptes de la société, à la date de la dénonciation du siège social, à savoir le 8 juillet 2008.

Bertrange, le 29 octobre 2009.

Pour STIRLING S.A.

Gabriel JEAN

Référence de publication: 2009139149/13.

(090167909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

La soussignée, Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., immatriculée au RCS Luxembourg B 70.909, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53,

démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société Fourth Distribution S.A., R.C.S. B 113.450, avec siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53.

Mamer, le 18 septembre 2009.

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A.

Expertise Fiscale et Sociale

53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Luxembourg

Aniel Gallo

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009139143/17.

(090167758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Ecripart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.642.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 octobre 2009 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de STENHAM Sàrl en SG SERVICES Sàrl.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009139133/13.

(090168240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Los Ceibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.912.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

"Fiduciaire Internationale S.A.", société de droit de Belize, IBC n° 51,975, ayant son siège social à 60 Marquet Square, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 octobre 2009, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi

qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LOS CEIBOS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

La siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par mille cent (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le second jeudi du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "Fiduciaire Internationale S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les trois mille cent (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Eduardo VARELA, Directeur de société, de résidence professionnelle à Wengistrasse 7, CH-8004 Zurich,
- b) Monsieur Patrick MEUNIER, Conseil économique, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,
- c) Monsieur Patrick HOUBERT, Juriste, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- "MRM CONSULTING S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

4.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MEUNIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42746. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009138990/217.

(090168205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Almus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.788.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 octobre 2009

1. Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué pour une durée de six ans, leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

M. Flavio Becca, administrateur de société, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés, administrateur et administrateur-délégué;

Eric Lux, administrateur de sociétés demeurant professionnellement, 23, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, administrateur;

Romain Bontemps, expert comptable, demeurant professionnellement 6, place de Nancy à Luxembourg, administrateur.

2. Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société à responsabilité limitée ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009139128/23.

(090168111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Brugefi Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.657.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 janvier 2009

1. Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société à responsabilité limitée ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui aura pour ordre du jour l'approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009139129/16.

(090168126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Masto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.919.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fondazione Gorzano, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Egerstrasse 17, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Public Register of Liechtenstein under number FL-0002.027.073-0,

hereby represented by Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party mentioned above is the sole shareholder (the Shareholder) of Masto Investments S.A., a public limited liability company (sociedad anonima), incorporated under the laws of the Republic of Panama on June 27, 1981, with registered office at Samuel Lewis Avenue and 58th street, Tower ADR, office 600-A, Panama, Republic of Panama and registered with the Public Register of Commerce of Panama under number 72288, (the Company);

II. That the Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and that the Shareholder is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda (the Meeting), hereinafter reproduced;

III. That by an extraordinary general meeting dated April 6, 2009 the Shareholder has duly resolved to transfer the Company's registered office from Panama, Republic of Panama, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof;

IV. That it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of October 1, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 1, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the Republic of Panama to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name Masto Investments S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the Company's (interim) closing balance sheet in the Republic of Panama, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty five eurocent (EUR 12,500.25) divided into sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) shares, with a par value of seventy-five eurocent (EUR 0.75) each, it being understood that the amount of five hundred forty-six thousand nine hundred seventy-one euro and seventy-five eurocent (EUR 546,971.75) shall be allocated to the share premium of the Company;

5. Acknowledgment of the resignation of the current directors and granting of discharge and appointment of a Luxembourg manager for an unlimited duration;

6. Establishment of the principal establishment of the Company at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

VI. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from the Republic of Panama to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Meeting further declares that all formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Masto Investments S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Company's (interim) closing balance sheet in the Republic of Panama, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at the date of the notarial deed, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro and twenty-five eurocent (EUR 12,500.25) divided into sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) shares, with a par value of seventy-five eurocent (EUR 0.75) each, it being understood that the amount of five hundred forty-six thousand nine hundred seventy-one euro and seventy-five eurocent (EUR 546,971.75) shall be allocated to the share premium of the Company;

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

The name of the company is "Masto Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro and twenty-five eurocent (EUR 12,500.25), represented by sixteen thousand six hundred sixty-seven (16,667) shares, having a par value of seventy-five eurocent (EUR 0.75) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Reallocation of shares

As a result of the adoption of the articles of association of the Company, the share capital is allocated as follows:

Shareholder	Number of shares
Fondazione Gorzano	16,667 shares
Total:	16,667 shares

107844

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge with immediate effect the resignation of Luis Alberto Laguna, Edgardo Eloy Diaz and Marcela Chavez from their positions as directors of the Company and grant them discharge for the performance of their duties as from the date of their appointments as directors of the Company until the date hereof.

The Meeting further resolves to appoint with immediate effect:

- Edgard Emile Fernand Bisenius, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 11, 1964, with its professional address at 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as manager of the Company for an undetermined duration.

Sixth resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fondazione Gorzano, une fondation constituée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social à Egertastrasse 17, 9490 Vaduz, Liechtenstein, immatriculée au Registre Public du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.027.073-0,

ici représentée par Mélanie Sauvage, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante mentionnée ci-dessus est l'actionnaire unique (l'Actionnaire) de Masto Investments S.A., une société anonyme, constituée selon les lois de la République de Panama en date du 27 juin 1981, avec siège social à Samuel Lewis Avenue and 58th street, Tower ADR, office 600-A, Panama, République de Panama et immatriculée au Registre de Commerce Public de Panama sous le numéro 72288 (la Société);

II. Que l'Actionnaire détient toutes les actions dans le capital social de la Société et qu'il est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour (l'Assemblée), reproduits ci-après;

III. Que par une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 6 avril 2009 l'Actionnaire a dûment décidé de transférer le siège social de la Société de Panama, République de Panama, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes;

IV. Qu'il résulte (i) du bilan de la Société qu'à compter du 1^{er} octobre 2009, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de gestion de la Société, que depuis la date du bilan et à compter de la date des présentes, aucun changement matériel concernant l'activité et les opérations de la Société ne s'est produit qui rendrait les comptes annuels au 1^{er} octobre 2009 matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et correcte de la situation de la Société à compter de la date des présentes. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la République de Panama à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date de l'acte notarié, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Masto Investments S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de l'établissement principal de la Société à Luxembourg-ville;

3. Approbation du bilan de clôture (intérimaire) de la Société à la République de Panama, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, du fait que la Société soit devenue une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 12.500,25) divisé en seize mille six cent soixante-sept (16.667) parts sociales, ayant une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,75) chacune, étant entendu que le montant de cinq cent quarante-six mille neuf cent soixante et onze euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 546.971,75) sera affecté à la prime d'émission de la Société;

5. Prise d'acte de la démission des gérants actuels et décharge accordée et nomination d'un gérant luxembourgeois pour une durée indéterminée;

6. Etablissement de l'établissement principal de la Société au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

7. Divers.

VI. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, l'établissement principal et le lieu de gestion effective de la Société de la République de Panama à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Assemblée déclare ensuite que toutes les formalités requises selon les lois de la République de Panama afin d'appliquer ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Masto Investments S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan de clôture (intérimaire) de la Société à la République de Panama, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de l'acte notarié, dont une copie restera annexée au présent acte.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 12.500,25) divisé en seize mille six cent soixante-sept (16.667) parts sociales, ayant une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,75) chacune, étant entendu que le montant de cinq cent quarante-six mille neuf cent soixante et onze euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 546.971,75) sera affecté à la prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier et de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Masto Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 12.500,25), représenté par seize mille six cent soixante-sept (16.667) parts sociales, ayant une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,75) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Réaffectation des parts sociales

Suite à l'adoption des statuts de la Société, le capital social est affecté comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Fondazione Gorzano	<u>16.667 parts sociales</u>
Total:	16.667 parts sociales

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte avec effet immédiat de la démission de Luis Alberto Laguna, Edgardo Eloy Diaz et Marcela Chavez en qualité de directeurs de la Société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs fonctions à compter de la date de leur nomination en tant que directeurs de la Société jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide ensuite de nommer avec effet immédiat:

- Edgar Emile Fernand Bisenius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 novembre 1964, avec adresse professionnelle au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, l'établissement principal et le lieu de gestion effective de la Société au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte, s'élèvent environ à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45457. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107850

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138987/604.

(090168387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Trident Li S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.319.

Les comptes annuels au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009139337/10.

(090168354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Cyrom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 98.166.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 27 février 2009, au siège social que:

- L'actionnaire unique a accepté la réélection de la société IAS CONSULTING LIMITED, en tant que commissaire aux comptes, pour quatre années supplémentaires à compter du 27 février 2009.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Cyrom Group S.A.

Cyrom Administration S.à R.L.

Administrateur unique

Leander Scherer

Gérant

Référence de publication: 2009138501/18.

(090167311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.190.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.592.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Wojciech Lukawski, avec adresse professionnelle au 3/25, ul, Macka z Bogdanca, 92-434 Lodz, Pologne, de son mandat de gérant avec effet au 12 octobre 2009

- Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 12 octobre 2009

- Nomination de Pawel Boksa, avec adresse professionnelle au 69/5 ul. Wiktorska, 02-582 Varsovie, Pologne, au mandat de gérant avec effet au 12 octobre 2009 et pour une durée indéterminée

- Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 12 octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138498/19.

(090167241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Quinlan Private Avcilar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.951.

En date du 29 septembre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de type A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138499/12.

(090167255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Bangor Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.296.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hillspar Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 77 Limassol Avenue ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia under number HE 221271, here represented by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Nicosia on October 20th, 2009,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) BANGOR HOLDING S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.296, having its registered office at 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch, incorporated on April 4th, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1309 of May 29th, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven of July 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2111 of August 30th, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

1. To change the registered office of the Company from 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. To amend the Articles of Association of the Company accordingly;
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the provisions of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office. (First paragraph).** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

107852

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Hillspar Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosie, Chypre, immatriculée au Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosie sous le numéro HE 221271, ici représentée par Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie le 20 octobre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois BANGOR HOLDING S.à r.l. (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.296, ayant son siège social au 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch, constituée le 4 avril 2008 en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1309 du 29 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juillet 2008 par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2111 du 30 août 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Modification conséquente des statuts de la Société;
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 30, rue Müller-Fromes, L-9261 Diekirch vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Stepanov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45262. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139544/99.

(090168451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Billingham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.657,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.332.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Nostras Ltd, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 77 Limassol Avenue ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosia under number HE 221465, here represented by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Nicosia on October 20th, 2009,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) BILLINGHAM HOLDING S. à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.332, having its registered office at 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf, incorporated on April 15th, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1309 of May 29th, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven of July 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2105 of August 29th, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

1. To change the registered office of the Company from 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. To amend the Articles of Association of the Company accordingly;
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office from 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the provisions of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Registered office. (First paragraph).** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mil neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Nostras Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosie, Chypre, immatriculée au Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver, Nicosie sous le numéro HE 221465, ici représentée par Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie le 20 octobre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois BILLINGHAM HOLDING S. à r.l. (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.332, ayant son siège social au 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf, constituée le 15 avril 2008 en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1309 du 29 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 juillet 2008 par un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2105 du 29 août 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Modification conséquente des statuts de la Société;

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 4a, rue Brouch, L-6930 Mensdorf vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3. Sièges social. (Premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Stepanov et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45263. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009139543/99.

(090168460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

El Nuevo Treasury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 124.628.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Printz N.

Référence de publication: 2009139356/13.
(090168213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Printz N.

Référence de publication: 2009139354/13.
(090168226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

The Go Wild Survival School S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 23.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139338/10.
(090168348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 76.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138325/10.
(090167041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Farne Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 117.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138326/10.
(090167044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Lentitia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 96.537.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009138327/12.

(090167372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Fineq S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 57.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138328/10.

(090167045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Ephidos Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 84.084.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009138329/12.

(090167371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Design Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 93.652.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philipp Carnol.

Référence de publication: 2009138330/10.

(090167062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Design Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 93.652.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philipp Carnol.

Référence de publication: 2009138331/10.

(090167067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.
